

Politique économique

Réponse à une consultation 15.12.2016

## Modification de l'ordonnance du DFI sur les régions de primes

economiesuisse rejette la modification d'ordonnance. Selon l'économie, il n'y a pas de besoin de réforme. Le projet se résume à une simple redistribution, exécutée sans logique impérative ni gain d'efficacité manifeste. Cette opération crée de nouvelles injustices et ne renforcera pas la satisfaction de la population avec le système d'assurance maladie.

Par ailleurs, le critère de « district » ne convient pas pour constituer les régions de primes. Les districts se sont formés historiquement et réunissent des communes aux structures très différentes. Il en résulte moins de régions de primes et plus de subventions croisées entre régions rurales et urbaines. Les régions de primes doivent suivre les structures des soins. L'actuel répartition en fonction des communes est un bon compromis qui permet un échelonnement raisonnable des primes et représente suffisamment bien les coûts moyens réels.